



Vivre à Serquigny

BULLETIN
D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°52 - FÉVRIER 2025



LES TEMPS FORTS

4



Regards
sur les projets

● **Le Grand Château**
de Serquigny

6



Le point
sur les travaux & aménagements

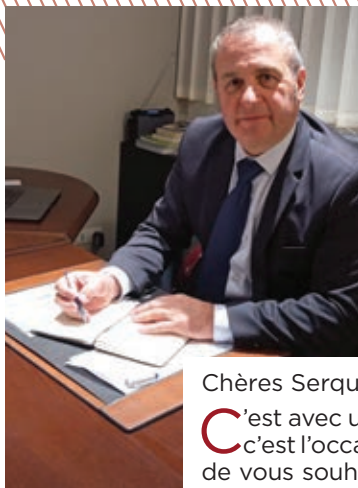
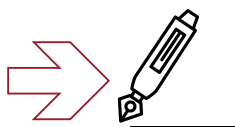
● **Projet réhabilitation**
de l'espace 19.36

13



Du côté
des commémorations

● **Les**
commémorations
de l'Armistice



Chères Serquignaises, chers Serquignais,

C'est avec un grand plaisir que je vous adresse ce numéro de "**Vivre à Serquigny**", c'est l'occasion pour le maire que je suis et pour l'ensemble de l'équipe municipale de vous souhaiter une excellente année 2025. Pour vous, votre famille et ceux qui vous sont proches je vous souhaite une année de bonne santé, c'est notre bien le plus précieux mais aussi en ces temps incertains une année de paix et de liberté.

Comme vous en avez l'habitude, c'est une tradition et les traitions ont du bon lorsqu'elles sont positives, vous trouverez dans "**Vivre à Serquigny**", un reflet de l'action des élus du Conseil Municipal et un aperçu des projets réalisés. Ces projets, sont toujours guidés par l'intérêt général.

C'est aussi l'action de nos agents communaux que vous retrouverez dans ce numéro. Je suis, avec les élus de **Serquigny**, très attaché au service public en général et au service public de proximité qu'incarne une mairie. Il est donc important de vous montrer le travail de ceux qui le font vivre au quotidien.

Le "**Vivre à Serquigny**", de début d'année souhaite aussi revenir sur les faits majeurs de l'année écoulée, mais aussi vous dire ce que 2025 prévoit.

Comment ne pas parler de ce qui a été le fait marquant du début de l'année 2024, je parle bien sûr de l'incendie du Grand Château. Un an après ce tragique incendie avec l'aide précieuse et constante des services de l'état, avec le soutien financier des partenaires institutionnels et la fondation du patrimoine, les travaux de sauvegarde sont achevés et l'imbroglio administratif s'éclaircit. Si la mairie reprend **provisoirement** la propriété du Grand Château c'est uniquement pour faciliter l'émergence d'un nouvel avenir pour ce patrimoine emblématique de **Serquigny**.

Mais c'est aussi l'extraordinaire épopée de notre club de Football. Un septième tour de Coupe de France, contre EA Guingamp, un club professionnel de ligue 2. Nous étions tous à Lisieux le 16 novembre pour supporter notre équipe et voir un superbe match de Football. Et si la logique sportive a été respectée nos joueurs ont livré une magnifique prestation. Je tiens à les féliciter et à travers eux l'ensemble des dirigeants et des bénévoles du club qui font toutes les semaines et tous les week-end vivre les belles valeurs du sport.

Je souhaite également mettre en avant l'engagement de nos jeunes élus. En effet le Conseil Municipal des jeunes est l'avenir de notre démocratie locale. Ces jeunes élus participent maintenant aux cérémonies patriotiques et, vous l'avez vu, ont assisté à la cérémonie des vœux. Le devoir éducatif dès le plus jeune âge et de promotion de la démocratie est une responsabilité partagée, merci à ces jeunes du Conseil Municipal des enfants de **Serquigny**.

Les objectifs que l'équipe municipale se fixe pour 2025 restent guidés par la responsabilité que vous nous avez confiée et que nous vous devons. Particulièrement dans le contexte d'incertitude notamment économique que vit notre pays depuis plusieurs mois. Je l'ai dit lors de la cérémonie des vœux à la population, la seule certitude c'est qu'il n'y a plus de certitude !

Ainsi, pour cette nouvelle année, nous continuerons à œuvrer pour améliorer votre quotidien, en investissant dans des infrastructures modernes, en promouvant des initiatives durables, et en soutenant les actions qui renforcent le lien social et la qualité de vie. C'est le projet de rénovation de la salle des fêtes, **l'espace 19.36** qui sera note priorité si les financeurs nous accompagnent.

Soyez assuré que nous sommes déterminés à poursuivre notre action et nos projets pour l'intérêt de **Serquigny** et de ses habitants.

A toutes et à tous, à vos familles, à vos amis et ceux qui vous sont chers je souhaite une très belle année 2025 portée par le bonheur et la solidarité.

Une année 2025, plus fraternelle, riche de vos idées et de votre implication qui guident notre action municipale pour que nous ne cessions jamais de mieux vivre ensemble.

Frédéric DELAMARE
Maire de Serquigny

Vice-Président à l'Intercom Bernay Terres de Normandie

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

☎ : 02 32 44 10 15

✉ : mairie@serquigny.fr

🌐 : www.serquigny.fr

📘 : [Ville de Serquigny](#)

Responsable de la publication :
Frédéric DELAMARE,
Maire de Serquigny

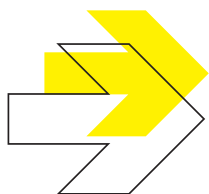
Ce 52^{ème} numéro
de "**Vivre à Serquigny**",
imprimé en 1250 exemplaires
est distribué gratuitement aux habitants
de la commune.

Il a été réalisé par les membres de la
Commission Information.

Toute correspondance et toute
proposition d'article sont à adresser
en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

Conception :
Graphiste ComÇa
07 86 52 39 44

Impression :
IROPA - 76800
02 32 81 30 60



SOMMAIRE

		Dossier le grand Château de Serquigny 4 → 5
		Le point sur les travaux et aménagements 6 → 7 ● Projet de réhabilitation de l'espace 19.36 / Quelques travaux réalisés
		Le carnet de l'école 8 ● Les écoles de Serquigny
		Le conseil des petits 9 ● Le Conseil Municipal des enfants / Les petits élus
		Dossier environnement et développement durable 10 → 11 ● Environnement / Déchets
		Regards sur les projets 12 ● Rezo pouce
		Du côté des commémorations 13 ● Les commémorations de l'Armistice
		Du côté de nos aînés 14 ● Des noces de Platine / Repas des Anciens
		Le coin médiathèque 15 ● Bienvenue à Ludivine Lemoulant / 32 ^{ème} salon des Arts normands / ...
		Les défis des sportifs 16 → 18 ● Inauguration du city-stade / Marion serquignaise / ...
		L'essentiel des conseils municipaux 19 → 21 ● Séances du 10 juillet 2024 au 6 décembre 2024
		Tarifs communaux 22 ● Au 1 ^{er} janvier 2025
		Les renseignements utiles 23
		Les rendez-vous à noter 24



→ **Le Grand Château de Serquigny**



→ **Réhabilitation de l'espace 19.36**



→ **Les commémorations de l'Armistice**

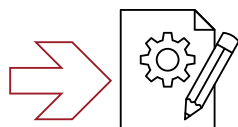


→ **Les lauréats du 32^{ème} salon des Arts normands**

Couverture :

7^{ème} tour de la coupe de France de Football FC Serquigny

Nassandres contre l'En Avant Guingamp au stade Louis Bielman à Lisieux le 16 novembre 2024.



➔ Visite au Grand Château de M. le Préfet Charles Giusti et de M. le Sous-Prefet Fournier-Montgieux en novembre 2024

Le Grand château de Serquigny, protégé pour partie au titre des monuments historiques, a subi un incendie le 31 décembre 2023, provoquant d'importants dégâts sur le corps du logis principal et l'aile nord.

Depuis les services de l'État se mobilisent aux côtés de M. le Maire pour assurer la mise en œuvre des travaux de sauvegarde du château et leurs financements.

Chaque semaine, les acteurs du dossier se réunissent sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Bernay pour faire un point régulier.

Protocole transactionnel

Suite à l'incendie, M. le Maire a signé un arrêté de péril le 4 janvier 2024 demandant aux 21 propriétaires du château concernés, situé à l'intérieur du périmètre des douves, d'effectuer des travaux de première urgence en vue de la mise en sûreté et de la protection du patrimoine. Sans réponse de leur part, la commune a dû se substituer aux propriétaires afin de réaliser les travaux ;

Le total des travaux s'est élevé à 475 264.27 € TTC.

Le montant des travaux de mise en sécurité doit, selon les termes de l'article R 511-9 du code de la construction et de l'habitation, faire l'objet d'une refacturation aux 21 copropriétaires du château à hauteur de leur tantième respectif.

Considérant que la reconstruction/restauration va nécessiter une mobilisation très importante afin de pouvoir sauver ce patrimoine, tant en terme de fonds que de délais et que la situation juridique actuelle du château ne permet pas cette mobilisation, M. le Maire a proposé au Conseil Municipal de récupérer la propriété afin de lui donner un avenir.

Début novembre une étape était franchie

Les 21 copropriétaires du Grand Château acceptaient de céder, chacun, à l'euro symbolique, leur droit de propriété à la commune de Serquigny. En contrepartie, la commune renonce à refacturer, à hauteur de leur tantième, les frais exposés par elle pour la mise en sécurité du château.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le protocole transactionnel et les actes notariaux

relatifs à la cession à l'euro symbolique pour chaque lot du Grand Château.

La cession des propriétés à la commune de Serquigny facilitera la réalisation de projets d'investissements pour la reconstruction de ce monument historique.

Projet d'achat des prairies

Dans un grand projet de sauvegarde de ce patrimoine classé aux Monuments Historiques, la commune engagée au côté des services de l'État, soutenu par la DRAC, la Région Normandie, le Département de l'Eure, l'Intercom Bernay Terres de Normandie ainsi que par la Fondation du Patrimoine souhaite récupérer la propriété de l'ensemble du site. Le Conseil Municipal dans sa délibération du 20 septembre 2024 a validé la proposition de M. le Maire, relative à l'acquisition de l'ensemble du site du Grand Château, et notamment pour les propriétés appartenant à la Foncière Barbatre.

Le site se décompose en trois parties :

- ➔ le château avec 21 copropriétaires,
- ➔ les dépendances avec 15 copropriétaires,
- ➔ les bois et prairies appartenant à un propriétaire physique et à la Foncière Barbatre

Pour mémoire, La Foncière Barbatre a été liquidée le 3 août 2017.

Ces cessions des droits de propriété à la commune devraient faciliter un éventuel investisseur à porter un projet économique pour le château de Serquigny. (Rappelons que le Grand Château avait été vendu en lots dans les années 2000).



LE GRAND CHÂTEAU "UN CENTRE D'ÉTUDE"

L'été dernier, du 15 au 20 juillet 2024,

un chantier "jeunes bénévoles" organisé par la Maison des Jeunes de Bernay, en partenariat avec le service Départemental jeunesse engagement sport s'est déroulé dans le parc du Grand Château. Une semaine dédiée entre l'observation de la faune et de la flore du parc et le nettoyage de l'allée centrale du Château. Lors de ce chantier nature, M. Le Sous-Préfet Philippe FOURNIER-MONTGIEUX et M. Pascal GRIHAULT Directeur de la MJC sont venus à la rencontre des 8 jeunes bénévoles et de leurs encadrants.



Les 10 et 11 octobre 2024,

s'est déroulé un atelier d'une quinzaine d'étudiants d'une école d'architecture de Versailles.



Le lundi 2 décembre 2024,

environ 50 étudiants de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, étaient accueillis par M. le Maire de Serquigny. Dans le cadre de leurs études, ils ont travaillé une semaine sur le Grand Château, le parc et les bois communaux.

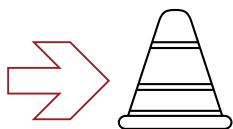


La restitution de leurs travaux s'est déroulée à la mairie le vendredi 6 décembre,

devant M. le Maire Frédéric DELAMARE et M. le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture Bertrand RENAUDON.



LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



PROJET RÉHABILITATION DE L'ESPACE 19.36 EX SALLE DES FÊTES



LE PROJET DE RÉNOVATION OU DE RECONSTRUCTION DE LA SALLE DES FÊTES À SERQUIGNY, CONNU SOUS LE NOM "D'ESPACE 19.36", EST BIEN EN COURS. VOICI UN RÉCAPITULATIF CI-DESSOUS DES ÉTAPES CLÉS ET DES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DU PROJET :

- ➔ Contexte et Objectif : L'équipe municipale vise à offrir un espace agréable pour les habitants de Serquigny, en rénovant ou reconstruisant le bâtiment existant. Une commission d'une dizaine de personnes a été formée pour travailler sur ce projet, prenant en compte les besoins des utilisateurs.
- ➔ Début du Projet : Les travaux ont débuté en mars 2022, avec le soutien du CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Eure) pour l'élaboration du cahier des charges.
- ➔ Choix de l'assistant maître d'œuvre : En juillet 2023, la société CICLOP a été retenue comme Assistant Maître d'Ouvrage pour accompagner le suivi du projet.
- ➔ Développements Préliminaires : Pendant environ un an, la commission, avec l'aide de CICLOP, a réalisé des études de faisabilité, a entrepris des démarches administratives, a recherché des subventions, et a consulté des architectes. Des diagnostics liés à l'amiante et au plomb, ainsi que des relevés géométriques, ont également été effectués.
- ➔ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre :
 - ▶ Le budget estimé des travaux (du bâtiment uniquement) est de 1 660 000 € HT (valeur de février 2024). La partie "aménagement extérieur" sera étudiée au début de l'année 2025.
 - ▶ Un appel d'offres a été lancé en juin 2024, avec une date limite pour la réception des plis au 4 juillet 2024.
 - ▶ Quatorze entreprises ont soumis leur offre.
 - ▶ Après une évaluation, trois équipes ont été sélectionnées pour des négociations.
- ➔ Analyse des offres :
 - ▶ L'audition des trois équipes a eu lieu le 24 juillet 2024.
 - ▶ La cabinet AZ ARCHITECTURE a été retenue pour sa proposition la plus avantageuse, en tenant compte principalement du critère "prix".
- ➔ Réorientation du projet : En septembre 2024, M. le Maire a informé le Conseil Municipal de la décision d'orienter le projet vers une restructuration et une extension de la salle polyvalente, en réponse aux retours des organismes de financement, notamment les services de la Préfecture, afin d'obtenir les subventions souhaitées.
- ➔ Le nom "Espace 19.36" a été choisi pour marquer l'inauguration de l'ancienne salle.
- ➔ Collaboration et concertation : À ce jour, 35 réunions ont eu lieu avec des acteurs clés, notamment les élus, le cabinet CICLOP, la Sous-Préfecture, la DDTM (service inondation), IBTN (service instructeur), IBTN (service ruissellement), les bâtiments de France, les associations et les utilisateurs de la salle, montrant une volonté de concertation et de prise en compte des diverses parties prenantes.

Le projet avance donc à un rythme soutenu, ce qui témoigne de l'engagement de la municipalité à créer un espace de rencontre et de convivialité pour les habitants de Serquigny.

LA DÉFENSE INCENDIE



➔ L'espace où la citerne a été enterrée au Petit Nassandres allée des Prés de nouveau engazonné.

La commune de Serquigny continue à renforcer la défense incendie sur tout son territoire. Dans ce cadre, le programme prévu se poursuit : une citerne enterrée de 120 m³ a été installée au printemps 2024, allée des Prés au Petit Nassandres.

Début d'année 2025, 5 installations sont prévues :

- ➔ Une poche souple aérienne de 120 m³ "Chemin aux Loups" au village la Porte ;
- ➔ Une poche souple aérienne de 120 m³ au "Village Maubuisson" ;
- ➔ Une mare à aménager au "Chemin du Chêne du Lai" ;
- ➔ Une poche souple aérienne de 120 m³ à la "Cogicière" ;
- ➔ Un poteau incendie au petit chemin "Val de Launay".

La suite du programme concerne quatre installations de poches aériennes de 120 m³ au Village la Mare, à la Vollarrière et rue St Brice au Petit Nassandres, les demandes de subventions sont en cours.

RÉFECTION DES PASSAGES PROTÉGÉS

En octobre, afin d'améliorer leur visibilité par les automobilistes, une grande partie des passages protégés de la commune ont été repeints par nos agents communaux avec l'aide des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.



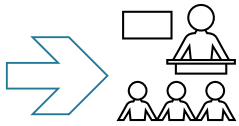
AMÉNAGEMENTS À L'ÉCOLE MATERNELLE



Pendant les vacances scolaires d'automne, quelques travaux d'aménagement et d'entretien ont été réalisés par le personnel des services techniques de la ville aux écoles :

- ➔ Création d'un local fermé pour le rangement du matériel et des produits d'entretien ;
- ➔ Réalisation de la peinture des murs de l'espace cuisine de l'école Louis Pergaud qui avait été réaménagé au printemps ;
- ➔ Montage de 2 abris pour les vélos de l'école maternelle.

LE CARNET DE L'ÉCOLE



AUX ÉCOLES DE SERQUIGNY

LES ÉLÈVES DE SERQUIGNY ONT REPRIS LE CHEMIN DE L'ÉCOLE LE MATIN DU 2 SEPTEMBRE 2024. LES PARENTS SONT VENUS NOMBREUX ACCOMPAGNER LEURS ENFANTS. IL ÉTAIT PARFOIS DIFFICILE DE QUITTER MAMAN ET PAPA POUR LES PETITS DE L'ÉCOLE MATERNELLE.

A l'école Élémentaire, les élèves ont retrouvé leurs camarades et leur enseignante ou enseignant. A noter cette année, un nouvel enseignant du dispositif ULIS, M. CHASLERIE.

Nous lui souhaitons une excellente année au sein de notre école.

Durant l'été 2024, l'ensemble du personnel communal avait été mobilisé pour préparer cette rentrée :

Nettoyage poussé des sols, du mobilier, des vitres, des sanitaires, des jeux ainsi que les espaces extérieurs.



➔ Le jour de la rentrée à l'école maternelle



➔ L'appel dans la cour de l'école élémentaire



➔ Le jour de la rentrée dans la classe de Mme DESPRES

LES EFFECTIFS 2024 / 2025

Comme de nombreuses classes en France, l'effectif total de nos écoles est en légère baisse cette année (172 cette année contre 184 en 2023). Les effectifs de l'école maternelle enregistrent une baisse sensible cette année (60 élèves contre 74 l'an dernier), par contre nous avons une hausse des effectifs à l'école élémentaire (112 élèves contre 105 l'an dernier).

La maternelle comporte trois classes avec :

une de 15 petits et 1 moyen, une de 21 moyens et la dernière de 23 grands.

L'élémentaire est répartie en 6 classes (dont une classe du DITEP) :

une de 23 CP, une de 6 CP et 19 CE1, une de 20 CE2, une de 15 CM1 et 5 CM2, une de 24 CM2 et 3 DITEP.

CANTINE SCOLAIRE

Environ 134 élèves y déjeunent chaque midi.

Pour rappel, depuis la rentrée 2020, la cantine scolaire de Serquigny est engagée dans une transition alimentaire :

- ➔ Par l'augmentation des approvisionnements de produits bio, durables et de qualité ;
- ➔ Par la lutte contre le gaspillage alimentaire en réalisant un diagnostic des causes probables de gaspillage (pesées des déchets, actions de sensibilisation auprès des élèves et du personnel) ;
- ➔ Par la diversification des sources de protéines dans les menus proposés et la mise en place d'un menu végétarien une fois/semaine.

Toujours dans le but de l'amélioration de la qualité des repas servis aux élèves, la municipalité poursuit sa recherche de fournisseurs locaux, bio et labellisés.

GARDERIE

A la garderie du matin et du soir, les effectifs sont sensiblement les mêmes que l'an dernier, environ 20 enfants le matin et environ 30 enfants le soir.

LE CONSEIL DES PETITS



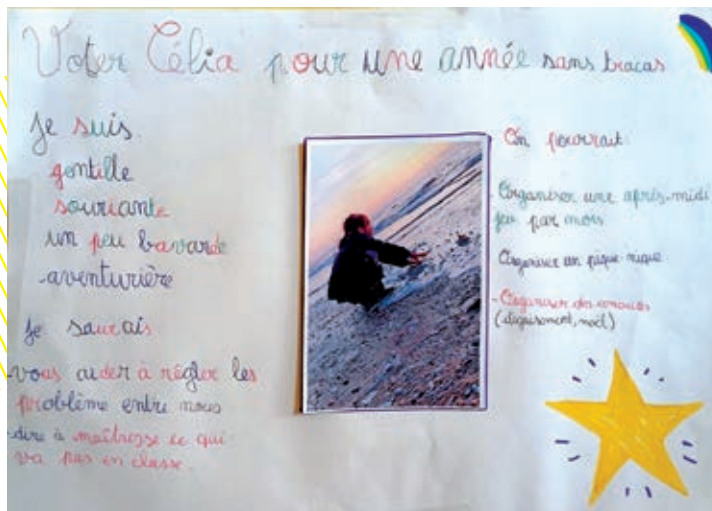
LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Chaque année, après la rentrée scolaire, les élèves de l'école élémentaire sont sollicités pour élire leurs représentants qui siègeront au Conseil Municipal des enfants. Le jeudi 11 octobre 2024, ils sont tous passés devant M. Le Maire pour déposer dans l'urne leur bulletin de vote. Ces élections avaient été préparées en amont dans chaque classe avec leur professeur : désignation des candidats, préparation des affiches et rédaction d'un cahier de campagne comme une véritable campagne électorale.



Programme de campagne de Célia



Programme de campagne de Lyssana

Sont élus en classe de :

CP Madame DEVREKER

➔ Hanae DEVRECKER et Pierre BARE TOUTAIN (Titulaires), Manon PIQUENOT et Jules CHARETIERS (suppléants)

CP/CE1 Madame LANGLET

➔ Joy FOUET et Basile ORANGE (Titulaires), Célia DINGREVILLE et Ylan COEURDOUX (suppléants),

CE2 Madame HARD

➔ Naelys JACQUEMART et Lyroy MAUVIET (Titulaires), Ella BUCHARD et Justin PIQUENOT, (suppléants),

CM1/CM2 Madame COUTURE

➔ Manon WYSOCKI et Léo MONTREUIL, (Titulaires), Maelys AUBRIL et Diego GOUHIER (suppléants),

CM2 Madame DESPRES

➔ Ines JANNOT et Titouan BETIN, (Titulaires), Zoe LANGANNE et Ethan GASTBOIS (suppléants),

ULIS Monsieur CHASLERIE

➔ Emma CASSE et Erwan SALIOU (Titulaires), Celène DEBUSSY et Victor POISSON (suppléants),

ITEP Madame GUEDON

➔ Swan TORRETON et Enzo DGHOCHI (Titulaires),

LE 1^{er} CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE L'ANNÉE 2024/2025



Les élus du Conseil Municipal des enfants

Le 13 décembre 2024, avait lieu à la mairie l'installation du nouveau Conseil. Après la lecture du procès-verbal des élections, M. le Maire a félicité tous les enfants. Lors de cette réunion, les élus de chaque classe ont pu faire part de leurs remarques et celles de leurs camarades. M. le Maire a précisé que toutes les demandes ont bien été prises en compte et seront étudiées prochainement.

DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



ENTRETIEN DES PIEDS DE MURS ET CLÔTURE



La municipalité remercie et encourage les habitants de Serquigny à entretenir devant leurs propriétés pour le confort de tous. Ces gestes citoyens sont d'autant plus appréciés que depuis de nombreuses années, la commune de Serquigny s'est engagée à ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

Aujourd'hui, l'application de ces produits nuisibles pour l'environnement est interdite. C'est pourquoi, la municipalité de Serquigny, à l'instar de nombreuses municipalités, invite les Serquignais à participer encore plus à l'effort d'entretien de la commune. Dans les voies ouvertes à la circulation publique, les propriétaires, les professionnels et occupants des constructions riveraines, sont désormais tenus, chacun au droit de sa "façade", de désherber les pieds de murs.



LABÉLISATION PRELE

Dans sa séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023, il a été acté de laisser le site de l'ancienne peupleraie en libre évolution après l'abattage des arbres.

Dans le cadre des travaux menés avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la commune a été accompagnée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie. Le CEN Normandie propose d'intégrer le réseau du Programme Régional d'Espaces en Libre Evolution (PRELE) de Normandie qui protège des milieux naturels où il n'y a pas d'intervention humaine dans le but de préserver la biodiversité en permettant aux

espèces de développer leur potentiel évolutif. Cela permettra un accompagnement et un suivi plus efficace de cet espace naturel. Le Conseil Municipal, a approuvé cette proposition.

DEMANDE SUBVENTION "SENTIER NATURE"

Suite à l'abattage de la peupleraie, la commune de Serquigny a souhaité laisser en libre évolution cette zone humide. Le projet de sentier nature vise à permettre aux habitants de découvrir cet espace naturel protégé tout en facilitant la mobilité douce entre les quartiers Grand Hamel et Petit Hamel.

La commune souhaite donc aménager un sentier nature accompagné de panneaux pédagogiques, avec une passerelle et un platelage. Le montant global du projet est de 100 710,00 € TTC :

- ⇒ En dépenses, réalisation d'une passerelle en bois et réalisation d'un platelage bois sur pilotis.
- ⇒ En recettes, subvention programme LEADER, subvention du Département et autofinancement.

Le Conseil Municipal, a autorisé dans sa séance du 6 décembre 2024, M. le Maire à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement du projet et à signer les pièces relatives aux demandes de subvention ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

DÉCHETS

LA GESTION DES DÉCHETS CHANGE DE MAINS !

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la gestion des déchets est assurée par Précoval (ex-SDOMODE). Ce syndicat est en charge de la collecte des déchets, de la distribution des bacs, et autres services associés. Besoin d'un bac ? Besoin d'informations sur le calendrier de collecte ?

Contactez Précoval au **02 32 43 14 75** - Email : contact@precoval.fr - Son site internet : precoval.fr



Le SDOMODE / PRECOVAL est intervenu en novembre dernier sur notre commune afin d'installer les premières colonnes de restes alimentaires : **avenue Pierre Semard et rue de Normandie**.

Les autres colonnes seront installées au fur et à mesure dans notre commune.

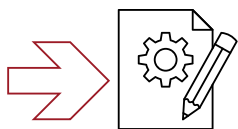
Vous pouvez déposer dans ces colonnes vos restes alimentaires, les personnes qui le souhaitent, peuvent venir chercher à la mairie leurs "siaux" de 7L ou 10L et leurs sacs kraft.



COMPOSTAGE COLLECTIF

Pour les habitants de Serquigny qui ne disposent pas de composteur à leur domicile, des bacs de compostage collectifs ont été installés pour la population, sur l'espace vert situé à proximité de la rue de Provence, des seaux sont également disponibles en mairie. Pour tout renseignement contacter la marie de Serquigny.

REGARDS SUR LES PROJETS



REZO POUCE

DES TRAJETS DU QUOTIDIEN ENTRE VOISINS

L'Intercom Bernay Terres de Normandie vient de terminer le déploiement du dispositif Rezo Pouce. Ce dispositif est le meilleur moyen de proposer une offre de transport sur le territoire de l'Intercom. Il permet d'offrir aux habitants une solution à ceux qui n'en ont pas et une alternative à l'autosolisme tout en respectant notre environnement. Rezo Pouce est un mélange d'autostop et de covoiturage. C'est un réseau solidaire qui met en relation gratuitement des automobilistes et des autostoppeurs pour de courts trajets du quotidien. Une application "mobicoop" permet l'inscription des utilisateurs qui reçoivent une carte personnelle (auto-stoppeur et conducteur et un macaron pour les conducteurs). Il y a la possibilité de consulter l'ensemble des arrêts existants sur les communes via la plateforme internet.



Présentation du dispositif Rezo Pouce (retrouvez la présentation sur le lien ci-dessous)

<https://www.youtube.com/watch?v=UjHCPjK10>

Rezo Pouce Autostop, un maillage d'arrêts sur le pouce

https://www.rezopouce.fr/territoire/bernay-terres-de-normandie/commune/Bernay_27056

QU'EST-CE QUE REZO POUCE ?

Rezo Pouce est un service de Mobicoop ayant pour mission d'offrir à tous les habitants des zones rurales et périurbaines la possibilité de se déplacer sur le territoire quand on n'a pas de voiture, éviter de prendre sa voiture pour faire seulement quelques kilomètres, rejoindre un arrêt de bus ou la gare, etc... L'autostop organisé, ou covoiturage spontané, permet aux milliers d'utilisateurs d'effectuer leurs trajets quotidiens en stop, de manière simple, sereine, efficace et gratuite. Grâce à un réseau d'arrêts, les "Arrêts sur le Pouce", dédiés à la pratique de l'autostop, mis en place avec le soutien des collectivités territoriales et grâce à une application gratuite, l'autostop devient un jeu d'enfants. Aujourd'hui, le Rezo réunit près de 2500 communes qui partagent une idée solidaire et durable de la mobilité.

MODE D'EMPLOI

Moins de pollution, PLUS DE CONVIVALITÉ !

Rezo Pouce, c'est un réseau de proximité pour partager les trajets du quotidien entre voisins. Avec ses arrêts sur le Pouce et une communauté forte, il est très facile de faire de l'autostop en toute sérénité.

Depuis l'appli Mobicoop, l'espace Pouce répertorie les nombreux arrêts sur le Pouce près de chez vous pour trouver une voiture en quelques minutes (prouvé !). Pour planifier vos déplacements, publiez une annonce de covoiturage depuis l'espace Covoit' de l'appli.

Convivialité. Se déplacer en autostop c'est partager un moment de vie.

6 minutes d'attente en moyenne

Flexibilité, entre les modes Pouce et Covoit'.

Une carte de membre et un macaron pour se reconnaître entre membres du réseau.

En mode Pouce
Pour partager vos trajets de façon flexible et immédiate, rendez-vous à un arrêt sur le Pouce près de chez vous

Passager, sortez votre pancarte avec votre destination, tendez le pouce et souriez !
Conducteur, placez votre autocollant sur votre pare-brise pour être identifié. Sur votre route, restez attentif aux personnes qui pourraient se trouver à un arrêt sur le Pouce et arrêtez-vous !

En mode Covoit'
Que vous soyez conducteur ou passager, vous pouvez planifier vos trajets depuis l'espace Covoit' de votre appli Mobicoop.

Faites grandir la communauté, parlez de Rezo Pouce à vos voisins !

L'APPLICATION MOBICOOP :

Rezo Pouce & Covoit'

Avec l'espace Covoit et Rezo Pouce, grâce à ses voisins, tous les trajets du quotidien peuvent être partagés :

- ➔ conducteur ou passager sous un "Arrêt sur le pouce" ou dans sa voiture,
- ➔ courtes et moyennes distances (en moyenne 20 km)
- ➔ de façon flexible, immédiate et spontanée, mais aussi de façon organisée ;
- ➔ exemples : faire ses courses, aller chez le coiffeur ou le médecin, pour les loisirs (sport, cinéma, activités culturelles et artistiques, etc.), pour le Domicile - Travail/Études

L'inscription peut se faire en mairie et ou dans les agences France services

A savoir : 10% des inscriptions dans les lieux relais, inscription gratuite, inscription dès 14 ans (avec autorisation parentale). **Pour tout renseignement :** vous pouvez contacter **M. POISSON à la Mairie de Serquigny**

Alors, prêt à rejoindre la communauté Rezo Pouce ?
Incrivez-vous en mairie, sur [rezopouce.fr](https://www.rezopouce.fr) ou sur l'espace Pouce de l'application Mobicoop

DU CÔTÉ DES COMMÉMORATIONS



LES COMMÉMORATIONS DE L'ARMISTICE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE 14/18



LUNDI 11 NOVEMBRE 2024, LA COMMUNE DE SERQUIGNY A COMMÉMORÉ, LE 106^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE QUI A MIS FIN AUX COMBATS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.

Cette commémoration a commencé par un dépôt de gerbe à la Stèle des Cheminots de la gare de Serquigny puis par une messe du souvenir à l'église de Serquigny.

La manifestation s'est poursuivie par un rassemblement au monument aux morts près de l'hôtel de ville, d'un dépôt de gerbes et les lectures des messages des anciens combattants et de celui de M. Sébastien LECORNU, ministre des Armées et des Anciens Combattants et de Monsieur Jean-Louis THIERIOT, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens Combattants.

Cette commémoration s'est déroulée en présence

des Anciens Combattants, des Maires de Serquigny et de Launay, des élus municipaux de Serquigny et de Fontaine L'Abbé, des enfants élus au Conseil Municipal des enfants, des enfants des écoles de Serquigny, des présidents des associations et de nombreux habitants de Serquigny.

A noter encore cette année, la présence d'une forte délégation de pompiers et de jeunes sapeurs pompiers de la caserne de Beaumont le Roger encadrée par le Capitaine LEVILLAIN.

La cérémonie s'est terminée par l'hymne national et le salut aux porte-drapeaux et aux pompiers.



DU CÔTÉ DE NOS AÎNÉS



MARIÉS IL Y A 70 ANS, GUY ET SIMONE ONT CÉLÉBRÉ LEURS NOCES DE PLATINE



Ils ont réuni autour d'eux une grande partie de leur famille pour fêter leurs 70 ans de mariage, samedi 9 novembre 2024. Plus rare encore que l'or, le platine est un métal précieux connu pour sa solidité mais aussi sa malléabilité, deux qualités précieuses dont ont sûrement fait preuve Simone et Guy TARDIVEL, qui se sont dit oui le 2 octobre 1954 à la mairie de Combon.

Guy né en 1931 dans les Côtes d'Armor, exercera le métier de chauffeur, dans une grande ferme jusqu'à sa retraite, après avoir travaillé une quinzaine d'années dans l'agriculture. Simone,

née en 1935 à Combon, travaillera également dans l'agriculture, puis en usine à la Télémécanique de Thiberville. De cette union sont nés 4 enfants, 10 petits enfants et des arrière petits enfants. Que faut-il leur souhaiter ? De rester le plus longtemps possible à la maison tous les deux. Une belle histoire d'amour, que les époux espèrent encore longue.

REPAS DES ANCIENS DE SERQUIGNY - LAUNAY



Comme chaque année, les municipalités de Serquigny et de Launay avaient invité leurs aînés âgés de 65 ans et plus au traditionnel repas des anciens. Nos seniors se sont retrouvés avec grand plaisir à la salle des fêtes de Serquigny le dimanche 13 octobre pour déguster un savoureux menu préparé par le traiteur M. Laurent LEFEVRE de Thiberville et servi par les élus et leurs conjoints. M. Frédéric DELAMARE, Maire de Serquigny, a remercié les 180 convives pour leur présence et la journée s'est déroulée dans une ambiance très chaleureuse et festive. Le repas fut animé musicalement par le

duo "Domy et Steve". Ce rendez-vous des aînés est un moment toujours très attendu, permettant aux personnes parfois isolées ou ayant peu l'occasion de sortir de faire des retrouvailles amicales autour d'un bon repas.

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Qu'est-ce que le registre des personnes vulnérables ?

Ce registre nominatif et confidentiel est un document obligatoire pour toutes les communes et permet en cas de risques exceptionnels ou de dispositifs d'alerte (plan canicule, crise sanitaire, plan grand froid...), de contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer conseils et assistance si nécessaire.

Qui peut être inscrit sur le registre ?

Les personnes âgées de 65 ans et plus ou en situation de handicap ou d'isolement vivant à leur domicile.

Comment s'inscrire sur le registre ?

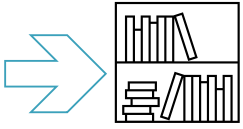
Pour cela, la personne concernée, son représentant légal, une personne de son entourage ou un tiers doit

appeler la mairie au **02 32 44 10 15**.

L'inscription sur le registre qui nécessite une démarche volontaire est gratuite et peut se faire tout au long de l'année. Le registre comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Quand ce registre est-il utilisé ?

En cas de risques exceptionnels, dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, le CCAS pourra utiliser le registre communal des personnes vulnérables pour contacter régulièrement, accompagner et protéger les personnes fragiles et vulnérables du territoire.



32^{ème} SALON DES ARTS NORMANDS

Le samedi 16 et le dimanche 17 novembre 2024, a eu lieu la 32^{ème} édition du salon des Arts Normands de Serquigny. Les visiteurs avaient la possibilité de s'exprimer sur les œuvres exposées en votant pour le peintre, le sculpteur et le photographe de leur choix. Un magnifique tableau offert gracieusement par un peintre sera offert au visiteur du salon qui a trouvé le tiercé gagnant. Il en est de même pour le jeune public qui a voté.

En ce qui concerne les artistes, ils ont été récompensés par plusieurs prix :



M. le Maire Frédéric DELAMARE, Mme VARAISE Adjointe à la culture et tous les lauréats du salon 2024

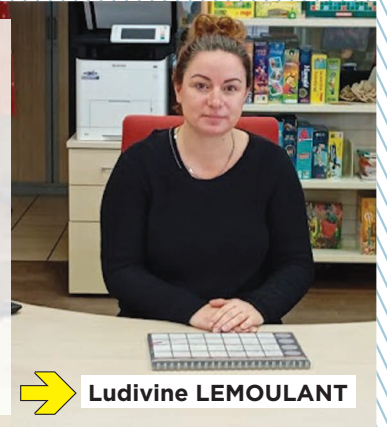
Pendant ce salon les visiteurs ont pu également découvrir les magnifiques œuvres des enfants des écoles de Serquigny.



M. le Maire Frédéric DELAMARE avec Rémi RAMBAUD lors de l'inauguration d'une exposition à la Dame Blanche

BIENVENUE À LUDIVINE, NOTRE NOUVELLE RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE

Suite au départ, pour des raisons professionnelles de Mélodie, notre responsable médiathèque, M. le Maire a décidé de nommer Ludivine LEMOULANT, comme nouvelle responsable de la Médiathèque de Serquigny. Elle aura en charge la mise en œuvre du projet culturel et des animations, établis par l'équipe municipale.



Ludivine LEMOULANT

Prix du Jury ➔ M. AMOUR Arnaud pour l'ensemble des œuvres exposées,

PRIX DU PUBLIC ADULTES

Catégorie peintres

➔ Mme. VAGUET-DEBAISIEUX Danièle - "Petit tour en barque à Giverny".

Catégorie sculpteurs

➔ M. HIAULT Nicolas - "La fanfare".

Catégorie photographes

➔ M. PINARD Ludovic - "Le roi de la forêt".

PRIX DU PUBLIC ENFANTS

Catégorie peintres

➔ M. COURAYE DU PARC Hervé - "Est-ce un signe ou juste un cygne".

Catégorie sculpteurs

➔ Mme BRUYERE Michelle - "Chat roux".

Catégorie photographes

➔ M. CHEVOJON Thibault - "Sur le pont de Normandie on y passe, on y passe".

La Dame Blanche "un Centre d'Art, référence en Normandie". En 2022, l'ancien centre de formation a été transformé en galerie d'Art et en un centre de séminaires, conférences et expositions. Ainsi "la Dame Blanche" devient un lieu de réflexion, de partage, de contemplation et de mise en lumière de talents. Depuis son ouverture en 2022, "la Dame Blanche" a accueilli 5 expositions, 10 artistes (Nicolas GASIOROWSKI, Albert et Emile HADJIGANEV, Sébastien KIRCH, Caroline et Pierre POIRIER, Sophie VIDEGRAIN, Pierre BUISSERET, Gérard DELAFOSSE, Blaise PRUDHON, GIRAUD-MOEBIUS, Carol DUFLOT et Christian BORD. En 2023 et 2024, des milliers de visiteurs ont honoré cette galerie d'art par leur visite. Alors faites comme eux, n'hésitez pas à venir aux prochaines expositions et saluer Rémi RAMBAUD ce passionné d'art.

LES DÉFIS DES SPORTIFS



INAUGURATION DU CITY-STADE DE SERQUIGNY

Inauguration le 21 septembre 2024, du city-stade de Serquigny en présence de M. le Sous-Préfet de Bernay, M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, du Vice-Président de l'Intercom en charge de la culture et des sports, de M. le Maire honoraire de Serquigny, de M. le Maire de Serquigny et les membres du Conseil Municipal, des Maires des environs, des élus du Conseil Municipal des enfants, des Présidents des associations, des agents communaux. Cette manifestation s'est terminée par un babyfoot géant.



AG BITUME 27 À SERQUIGNY

Le samedi 30 novembre 2024, M. le Maire et les membres de la commission des sports de la ville avaient l'honneur de recevoir l'Assemblée Générale de l'association Bitume 27 et la remise des récompenses du challenge 2024. Cette association réunit 12 organisateurs de courses à pied du Département de l'Eure dont la commune de Serquigny.

Le bilan du challenge pour l'année 2024 est de 1 663 coureurs qui ont pris part à une ou plusieurs courses du challenge, 41 personnes ont été classées pour avoir participé à au moins la moitié des épreuves.

En 2025, 11 courses sont déjà prévues :

2 mars La Vieille Lyre, 6 avril Landepéreuse, 19 avril Rugles, 27 avril Boissey le Chatel, 8 mai Verneuil sur Avre, 18 mai Conches, 1^{er} juin Grossœuvre, 29 juin Grosley sur Risle, 7 septembre Thiberville, 21 septembre Gouville, 12 octobre Serquigny.

UNE FORMIDABLE ET MÉMORABLE

AVENTURE POPULAIRE DE NOTRE ÉQUIPE LOCALE DE FOOTBALL !

Après avoir éliminé les clubs de Cherbourg (R3) et de Flers (N3), notre club local de football rencontrait le samedi 16 novembre 2024, l'En Avant Guingamp (club professionnel de ligue 2) dans le cadre du 7^{ème} tour de la Coupe de France de football.

Jamais dans l'histoire du club, l'équipe des séniors A du FCSN n'avait été confrontée à une telle opposition. C'est dans un stade à Lisieux et à guichets fermés (le stade municipal de Serquigny n'étant pas homologué pour jouer un tel adversaire) que la rencontre s'est déroulée, avec environ 2 000 personnes venues supporter l'équipe du FCSN.

Les joueurs du FC Serquigny-Nassandres n'ont pas démerité, mais n'auront tenu qu'une mi-temps face à cette équipe de Ligue 2 et s'inclineront 5 buts à 0 à l'issue du temps réglementaire. Ils ont quitté la compétition la tête haute après avoir résisté longtemps aux joueurs professionnels. Cinq niveaux séparaient les deux adversaires.



→ L'équipe des Séniors A du FCSN avec leur coach et M. le Maire de Serquigny avant leur match de coupe de France contre l'En Avant Guingamp

C'était la fin d'une fabuleuse aventure en Coupe de France pour notre équipe amateur. Bravo aux joueurs et à tout le staff du club pour ce formidable parcours. Désormais, place au Championnat de Régional 2 et peut être l'accession en Régional 1.

MARION SERQUIGNAÏSE JUGE ARBITREAUX JEUX PARA-OLYMPIQUES 2024



→ Marion 1^{ère} en partant de la droite sur la photo

Marion Aubel a vu son rêve d'enfance se réaliser.

Cette archère licenciée à l'Archerie Club Conchoise ayant commencé le tir à l'arc à 9 ans et l'arbitrage à 16 ans a toujours voulu aller aux Jeux Olympiques.

Ce rêve de JO s'est déroulé cet été pendant les jeux paralympiques où elle a officié en tant que NTO (National Technical Officer) ou Arbitre National pour les épreuves de Para-Archerie.

Marion était à Paris du 27 Août au 6 Septembre et a eu la chance de croiser de nombreux athlètes lors de son séjour à la capitale.

Les épreuves de tir à l'arc et de para-archerie se sont déroulées aux Invalides, non loin du Grand Palais et du pont Alexandre III où d'autres épreuves ont eu lieu.

Ce rêve s'est terminé à Paris, mais qui sait, peut-être ira-t-elle à Los Angeles en 2028 ?

LES DÉFIS DES SPORTIFS



UNE BELLE ANNÉE 2024 DE COMPÉTITION MOTO POUR NOTRE ARTISAN LOCAL



Et voilà une saison terminée. Philippe, ou "Serquigny Couverture" tient à remercier tous ses partenaires qui l'ont aidé dans cette saison. Beaucoup de progressions sur cette nouvelle moto. Malheureusement, la dernière course s'est passée beaucoup moins bien. Dommage car il était en tête ! Suite à un manque de compréhension avec son panneateur qui lui donnait l'écart avec les catégories 600 et non celui de sa catégorie, il pensait que ses adversaires étaient juste derrière lui, alors qu'il avait 10 secondes d'avance. Il touche légèrement le vibreur et perd l'arrière de la moto et malheureusement la chute était inévitable. Même avec de l'expérience, on fait encore des erreurs, mais ça nous rend plus fort. Bravo Philippe !

UN CHAMPION DE FRANCE AU SEIN DU CLUB DE PÉTANQUE DE SERQUIGNY



Antoine MARCEL licencié depuis 5 ans au club de Pétaque de Serquigny est devenu champion de France en doublette FSGT Catégorie Séniors les 28 et 29 septembre dernier à Pavillon-sous-Bois (93).

Ce titre lui ouvre la porte des championnats nationaux en 2025. Félicitations à Antoine et au club local pour ce titre de champion de France.



L'ENTENTE CYCLISTE DE SERQUIGNY



Quelques chiffres en 2024

Les licenciés : le club a vu l'arrivée de 8 nouveaux licenciés, les effectifs passant de 28 à 36.

Les organisations

Six organisations en 2024 : 5 courses sur route, Beaumontel, Goupillières, Serquigny, Nassandres, Beaumont-le-Roger, une randonnée VTT à Serquigny. 910 inscrits sur l'ensemble des épreuves

Les coureurs de Serquigny vainqueur en 2024

5 victoires individuelles, Olivier MOLINA, Allan HERFORT, Jeremy PEREIRA, Alexandre CARON, Christophe FOURNIER, Maghaly FOURNIER 2eme du challenge Becq. Les coureurs du club ont obtenu 91 places dans les 20 premiers. Les coureurs ont participé à 280 courses sur route, 8 courses vtt et cyclocross, 56 randos VTT et route soit 345 épreuves

Les membres du bureau 2025 :

Président : Stéphane JAIGU,
Vice-Président : Olivier MOLINA
Trésorière : Séverine VILQUIN, Trésorière Adjointe : Laurence MOLINA - Secrétaire : Gerald GARDIEN, Secrétaire Adjoint : Patrice JAIGU

Samedi 16 novembre 2024, l'Entente Cycliste de Serquigny avait convié l'ensemble de ses licenciés à sa 70eme assemblée générale. Devant une belle assistance, les membres du bureau ont fait un résumé de la saison 2024, riche en événements et performances sportives. M. le Maire Frédéric DELAMARE et les membres de la commission des sports de la ville ont salué la bonne ambiance qui règne au club et félicité le comportement des coureurs. Ils ont confirmé à cette occasion le soutien de la municipalité de Serquigny au club pour la saison prochaine.



SÉANCE DU 10 JUILLET 2024

Attribution marché public/ illuminations de Noël

M. le Maire rappelle que le marché de fournitures et de pose des illuminations de Noël s'est terminé cette année.

Il convient de procéder à la passation d'un nouveau marché.

Une consultation a donc été lancée du 24 mai au 21 juin 2024 et deux offres ont été déposées par deux entreprises.



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, attribue le marché de fournitures et de pose des illuminations de Noël à la société LUNYX pour un montant de 18 430,00€ HT.

Attribution marché public/avenant au marché public AMO salle des fêtes (Voir p.6 "Projet rénovation salle des fêtes")

FINANCES / tarifs gîte 2025

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de réviser les tarifs du gîte d'étape de la commune.

Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025

Semaine complète	940,00 €
Week-end	715,00 €
Mid week	600,00 €
Nuitée	29,50 €
Nuitée tarif réduit	15,50 €

Pour information, l'Indice de Référence des Loyers (IRL) au 1^{er} trimestre 2024 a subi une augmentation de **+3,5%** sur un an.

L'IRL correspond à la moyenne, sur les 12

derniers mois, de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors tabac et hors loyers. M. le Maire propose l'application de l'augmentation de +3,5% à l'ensemble des tarifs.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire, relative à la révision des tarifs de location du Gîte d'étape communal et fixe les tarifs de location selon le barème ci-dessus.

FINANCES / Mutuelle communale

De plus en plus de personnes renoncent aux soins, notamment pour des raisons financières, particulièrement à l'issue de ces périodes de pandémie et de baisse du pouvoir d'achat.

Si la santé reste une compétence majeure de l'État, les collectivités territoriales, en tant qu'acteurs de proximité, ont un rôle essentiel pour renforcer la prévention et créer les conditions durables pour assurer l'accès à ce droit fondamental.

Depuis quelques années se développe partout en France le système des mutuelles communales qui consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiels.

La mise en place d'une "mutuelle communale" paraît donc intéressante pour les habitants, sachant que la commune n'a qu'un rôle de "facilitateur" et de relais d'informations.

Il n'existe aucun lien contractuel entre la commune et l'assureur.

M. le Maire propose de conventionner avec Mutualia.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire.

Changement de bureau de vote

Suite aux opérations de vote qui se sont déroulées, lors des dernières législatives, à la mairie plutôt qu'à la salle des fêtes sur dérogation du Préfet de l'Eure, l'ensemble des retours est très positif.

La salle du conseil étant tout-à-fait adaptée au déroulement du vote dans de bonnes conditions, M. le Maire propose d'installer le bureau de vote définitivement à la mairie.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire, relative au déplacement du bureau de vote de la salle des fêtes à la mairie et autorise M. le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Labélisation PRELE

(Voir p.10 "Environnement")



SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

Convention scolaire avec Fontaine l'Abbé

M. le Maire présente la convention qui a pour objet de fixer les modalités du rattachement scolaire à l'école maternelle de Serquigny située sur le territoire de la commune de Serquigny au profit de la commune de Fontaine L'Abbé qui ne dispose pas d'équipements adaptés à la scolarisation des élèves de maternelle.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention.

Centralisation des cloches de l'église

La centrale de commande des cloches est actuellement en panne et rend impossible la mise en marche manuelle des cloches. La société Bodet, prestataire en charge de la maintenance, a chiffré le remplacement de la centrale avec un automate connecté ainsi que la maintenance.

Le coût total du remplacement est de 3 430,80 € HT, soit 4 116,96 € TTC.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement du projet et à signer les pièces relatives aux demandes de subvention ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

Mise à jour du Document Unique

d'Évaluation des Risques Professionnels

M. le Maire rappelle que les employeurs publics sont tenus d'évaluer les risques professionnels (physiques et psychosociaux) auxquels leurs agents sont exposés et de les répertorier dans un document appelé document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). La finalité de cette évaluation est la mise en œuvre d'actions de prévention des risques qui ont été évalués.

La commune a effectué son DUERP en 2015. Ce document doit être mis à jour annuellement. M. le Maire propose d'intégrer le groupement de commandes piloté par le Centre de Gestion de l'Eure.

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion de l'Eure avait proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour

l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion de l'Eure désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de M. le Maire en vue de la réalisation ou de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure ;

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.

La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion de l'Eure.

Le Centre de Gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

Exonération Taxe foncière

Le Conseil Municipal, décide :

- ➔ d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts ;
- ➔ d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements qui sont, en vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat par des personnes physiques ;

➔ SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

- ➔ d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties :
 - ▶ Les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement,
 - ▶ Les locaux classés meublés de tourisme,
 - ▶ Les chambres d'hôtes ;

- ➔ d'exonérer de taxe d'habitation :
 - ▶ les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

Redevance d'occupation du domaine public par Eure Normandie Numérique



L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à un versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil Municipal, décide d'appliquer les tarifs maxima pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.

Et décide de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics et décide d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

FINANCES / tarifs 2025

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit voter les tarifs communaux valables du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Pour information, l'Indice des prix à la consommation en août 2024 fait état d'une augmentation de + 1,90% sur un an.

M. le Maire propose de fixer les tarifs comme indiqué dans le tableau joint.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2025.

URBA / validation du SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document stratégique qui vise à équilibrer et harmoniser les prévisions de développement et les grands objectifs d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir.

Il se compose de 3 grandes parties :

- ➔ un diagnostic partagé x: portrait du territoire, il s'agit à la fois d'un état des lieux des dynamiques en place et des caractéristiques de l'Intercommunalité et des 75 communes qui la composent.

Il permet de mettre en avant les grands enjeux du territoire ;

- ➔ un Projet d'Aménagement Stratégique : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est le cœur du document, c'est le projet politique qui fixe le cap à travers de grandes orientations ;

- ➔ un Document d'Orientation et d'Objectifs : le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) précise les objectifs et les règles ou méthodes pour les atteindre.

Un premier SCOT avait été validé en 2012. L'Intercom Bernay Terres de Normandie a débuté la révision de son SCOT en 2022. Dans sa séance du 26 septembre 2024, le Conseil Communautaire de l'IBTN a arrêté le projet révisé de celui-ci.

L'ensemble des documents est consultable à l'adresse internet suivante :

www.scot.bernaynormandie.fr

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable au SCOT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le budget primitif 2025

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget primitif 2025 ne sera pas adopté avant le 15 avril 2025. Afin de permettre la continuité de la gestion communale, M. le Maire propose de l'autoriser à consommer des crédits d'investissement sur le Budget Principal sans attendre le vote du prochain Budget primitif.

M. le Maire explique que cette mesure permettra le règlement de certaines dépenses d'investissement essentielles, la poursuite d'opérations déjà engagées et le lancement éventuel de projets dont les programmes ne permettent pas d'attendre le mois de mars. Il est précisé que les crédits nécessaires aux dépenses ainsi réalisées seront inscrits au prochain budget et que la présente autorisation ne pourra excéder le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire, relative à l'autorisation de dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2025.

TARIFS COMMUNAUX



AU 1^{er} JANVIER 2025

ÉCOLES / Cantine	
Tarif normal	3,40 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,75 €
Majoration après 3 repas pris sans inscription	1,05 €
Tarif pour le personnel communal	2,85 €
Tarif pour les personnes extérieures au service	3,75 €
Garderie	
1/2 journée	Tarifs différenciés
Journée	Tarifs différenciés

Élèves / Hors Commune	745,00 €
Élèves classe ULIS / Hors Commune	880,00 €

MÉDIATHÈQUE	
Carte d'adhérent adulte	Gratuite
Impressions N/B	0,35 €
Impressions couleur	0,85 €
Cours d'informatique - Commune	18,00 €
Cours d'informatique - Hors Commune	24,00 €

RÉGIES	
Programmes salon de peinture	2,00 €
Droit d'exposition salon de peinture	5,00 €
Droit de place marché (le ml)	1,00 €
Droit de stationnement	100,00 €
Taxes d'affouage (réservé aux habitants)	12,00 €
Droit d'inscription 10 kms Serquigny	9,50 €

CIMETIÈRE (concessions)	
Trentenaire	145,00 €
Cinquantenaire	225,00 €
Place supplémentaire	45,00 €
Columbarium (trentenaire)	340,00 €
Cavurne (trentenaire)	190,00 €
Scellement d'urne	55,00 €

SALLE DES FÊTES : PARTICULIERS Commune

Location week-end	265,00 €
Vaisselle pour repas	95,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	55,00 €

SALLE DES FÊTES : PARTICULIERS Hors commune

Location week-end	480,00 €
Vaisselle pour repas	185,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	90,00 €

SALLE DES FÊTES : ASSOCIATIONS ET AUTRES Commune

1 ^{ère} manifestation	Gratuite
Autres manifestations	100,00 €
Soirée dansante/repas	100,00 €
Loto	70,00 €
Concours de cartes et autres	60,00 €
Vaisselle	90,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit

SALLE DES FÊTES : ASSOCIATIONS ET AUTRES Hors commune

1 ^{ère} manifestation	100,00 €
Autres manifestations	175,00 €
Soirée dansante/repas	480,00 €
Loto	110,00 €
Concours de cartes et autres	90,00 €
Vaisselle	185,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit

SALLE MAUBUISSON : PARTICULIERS commune

1/2 journée	30,00 €
Journée complète	60,00 €
Week-End	90,00 €

SALLE MAUBUISSON : PARTICULIERS hors commune

1/2 journée	40,00 €
Journée complète	70,00 €
Week-End	110,00 €

SALLE MAUBUISSON : ASSOCIATIONS ET AUTRES commune

AG ou réunions internes	Gratuit
Repas et activités festives (Gratuit pour la 1 ^{ère} manifestation)	65,00 €



LES RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY
Tél. **02 32 44 10 15**

Email : mairie@serquigny.fr

Ouverte du lundi au vendredi :
9h à 12h / 13h30 à 17h30
Fermée le samedi et dimanche

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations
concernant le ramassage des
ordures ménagères et des
déchets recyclables, nous vous
invitons à contacter PRECOVAL.
27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 14 75**

Site Internet : www.precoval.fr

La collecte des ordures
ménagères sur Serquigny se fait
uniquement le vendredi matin et
un vendredi sur 2 pour la collecte
des déchets recyclables, pour
les 6 premiers mois de 2025 puis
tous les 15 jours.

Ouverture de la déchetterie PRECOVAL

Du 2 novembre au 31 mars :

lundi : Fermée
mardi : 9h à 12h / 14h à 17h
mercredi : 9h à 12h / 14h à 17h
jeudi : 14h à 17h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h
samedi : 9h à 12h / 14h à 17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

lundi : 14h à 18h
mardi : 9h à 12h / 14h - 18h
mercredi : 9h à 12h / 14h - 18h
jeudi : 14h à 18h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h
samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

SERVICES PUBLICS & COMMUNAUX

ÉCOLE MATERNELLE

Louis Pergaud
Mme CRETOIS : **02 32 44 12 00**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Louise Michel-Jean Jaurès
Mme DESPRES : **02 32 44 15 89**

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

06 17 95 00 13

Ouverte de :
6h45 à 8h20 / 16h30 à 18h30

Cantine scolaire : **02 32 44 14 00**

STGS (Service de l'eau) :

02 32 56 80 32

Urgence EDF GDF : **09 72 67 50 27**

Urgence Gaz : **08 00 47 33 33**

Bureau de poste : **02 27 19 30 74**

Ouvert le : mardi, mercredi, jeudi
et vendredi de 14h30 à 17h,
le samedi de 9h à 12h
Fermé le lundi et dimanche

(sous réserve de modifications par la POSTE)

SNCF (RENSEIGNEMENTS) : **36 35**

Gare de Serquigny :

Ouverte du : lundi au vendredi de
4h05 à 20h30, samedi de 7h35
à 18h25, dimanche et jours fériés
de 9h30 à 13h15 / 15h à 19h45

Ouverture des guichets :

Du lundi au vendredi de 6h30 à
11h30 / 13h00 à 18h50
Le samedi de 7h45 à 11h45 /
13h05 à 18h20

Le dimanche et jours fériés de
10h à 13h10 / 15h à 19h40

(sous réserve de modifications par la SNCF)

LA MÉDIATHÈQUE

02 32 47 41 62

Périodes scolaires :

lundi : 15h à 18h
mardi : 15h à 18h
mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
jeudi : 15h à 18h
vendredi : 15h à 18h
samedi : 9h à 12h30

Vacances scolaires :

lundi : 10h à 12h / 15h à 18h
mardi : 10h à 12h / 15h à 18h
mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
jeudi : 10h à 12h / 15h à 18h
vendredi : 10h à 12h / 15h à 18h
samedi : 9h à 12h30

INTERCOM BERNAY

TERRES DE NORMANDIE

1025 Route de Broglie
27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 50 06**

Email : accueil@bernaynormandie.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

1025 Route de Broglie
27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 50 06**

PERMANENCE DU SECOURS POPULAIRE

Au sous-sol de la mairie tous les
vendredis de 9h30 à 11h30

NUMÉROS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE : **32 37**

MÉDECIN DE GARDE : **116 117**

POMPIERS **18**

GENDARMERIE **17**

SAMU **15**

SAMU (avec tél. portable) **112**

SAMU SOCIAL **115**

Allo Enfance Maltraîtée **119**

Droits des Femmes.. **02 32 33 44 56**
(Centre d'information)

SANTÉ

MÉDECINE GÉNÉRALE

Dr BOURGEOIS : **02 32 44 10 05**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

INFIRMIÈRES

Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI,

QUENTIN : **02 32 46 51 34**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. WOJDYLO : **02 32 44 61 83**

15 rue de Normandie

Mme BALAGNY :

07 87 82 67 84 / 02 79 20 00 03

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

DIÉTÉTICIENNE

Mme ANDRÉ : **06 87 01 28 87**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

PSYCHOLOGUE

PSYCHOTHERAPEUTE

Mme JOUDOU : **06 99 89 23 85**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Mme BIZGAN : **02 79 20 00 01**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

Email : drelenabizgan@gmail.com

TAXIS - AMBULANCES

SERQUIGNY : **02 32 44 10 69**

1 rue de Picardie

PHARMACIE

Mme MONTRON : **02 32 44 14 75**

1 rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de :
8h30 à 12h30 / 14h30 à 19h30

Le samedi : 8h30 à 12h30

**LES RENDEZ-VOUS
À NOTER**



L'agenda

du 1^{er} semestre 2025

Dimanche 26 janvier

Thé dansant
Comité des fêtes

Samedi 19 avril

Chasse aux œufs
Comité des fêtes

Samedi 1^{er} mars

Loto
Association Parents Elèves

Dimanche 27 avril

Repas
de l'Association UNRPA

Dimanche 16 mars

Course Cycliste
à Serquigny (ECS)

Samedi 3 et dimanche 4 mai

Tournoi international
Foot U11

Dimanche 23 mars

Salon des Loisirs Créatifs
Municipalité

Dimanche 25 mai

Foire à tout
Comité des fêtes

Dimanche 30 mars

Thé dansant
Comité des fêtes

Dimanche 29 juin

Foire à tout
Association UNRPA



Vivre à
Serquigny

 www.serquigny.fr

 Ville de Serquigny